FONDÉ EN 1891

Dimanche 26 Décembre 1920

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

L'Egalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

La nouvelle Étoile de Noël

Toujours l'imagination des hommes s'est plue à découvrir vers l'Orient le signe du bonheur. Noël évoque la vieille légende du dieu, né, sous le ciel éclatant d'une nuit orientale, pour apporter aux hommes la vertu et la paix. Tous les poètes, en chantant « cette divine chanson qui a longtemps bercé la misère du monde », suivant le mot de Jaurès, nous ont montré la terre glacée de Jérusalem, la neige suspendue aux fûts noirs des cyprès, les rois mages avec leurs bonnets de fourrures, leurs barbes fleuries et les joyaux étalés devant la crèche où l'enfant nu souriait sur la paille.

Pendant des centaines d'années, le même rêve asiatique a illuminé la vie triste des hommes, comme jadis et bien avant, l'histoire des Phœbus Apollon, ou les mystères d'Astarté, ou les merveilles du roi de la lumière : Ormuzd, qui apporta la bonté et la vérité sur la terre, selon Zoroastre.

L'Orient exerce sur l'humanité un invincible sortilège. Patrie des religions et des contes, le pays où naît le soleil nous attire comme la lumière appelle le voyageur égaré dans la nuit. Au cours de toutes les périodes de crise, les hommes ont tendu les bras vers l'inconnu oriental : les chrétiens ont cru, en partant pour les croisades, se délivrer de l'angoisse du moyen-âge ; les musulmans, chaque jour, tournent leur visage vers la Mecque pour en attendre le geste de libération de leurs peuples.

Dans notre temps d'anxiété populaire, d'alarme des nations, n'est-ce pas encore vers l'Orient que s'est tourné le visage des hommes ?

Ce n'est pas dans la campagne blanche de frimas de Nazareth, près de la coupole du Temple, qu'est né le dieu, celui qui apporte l'espoir nouveau aux miséreux qui souffrent. C'est dans la neige moscovite, près des coupoles dédorées du Kremlin, qu'est venue au monde la foi des pauvres.

Les perles de la couronne et les colliers du tsar sont encore au pied de la crèche dont la paille est toujours le seul ornement. Et dans la nuit de Noël les bergers, de très loin, dans maints et maints pays, contemplent l'énigmatique étoile de Moscou.

Une ivresse mystique s'empare des foules. Les idoles d'hier sont délaissées et les docteurs s'assemblent pour discuter les mérites du Nouveau Testament.

Les apôtres disent que les temps sont révolus, que les derniers seront les premiers, et que l'ivraie doit être séparée du bon grain. Les pauvres gens écoutent avidement ces mots de rédemption. Il y a si longtemps que des prophètes ont dit cela, puis ils ont disparu ; leurs dieux et leurs paradis se sont évanouis. Il n'est pas toujours seulement demeuré des ruines des autels qu'ils édifièrent, mais la misère et la peine de vivre sont restées, car la douleur humaine, du moins, est immortelle.

Cette fois, l'Annonciation n'a-t-elle pas menti ? Chassera-t-on les marchands du Temple, pour qu'ils n'y reviennent plus ? Y aura-t-il place pour ceux qui ont faim à la table de la vie ? Est-ce enfin la résurrection comme terme du long calvaire de ceux qui ont travaillé et peiné, à en pleurer des larmes de sang ?

A chaque époque troublée, il faut sa croyance. L'étoile qui s'est allumée dans le firmament des steppes éclipse les étoiles clignotantes des Noëls défunts. Et une fois de plus, vers les confins de la troublante Asie, l'humanité cherche une vérité ou une légende qui renouvelle son espérance d'un monde meilleur.

JUDEX.

QUAND MÊME !

La C. G. T. subsistera

Montpellier, 24 décembre. — Dans un meeting tenu dans la salle des concerts, Jouhaux, secrétaire général de la C. G. T., a déclaré que, malgré toute dissolution que pourrait prononcer le tribunal de la Seine, la C. G. T. subsisterait quand même. Il a, en outre, protesté contre toute dictature, y compris celle du prolétariat exigée par la 3e Internationale de Moscou.

D'Annunzio a déclaré la guerre à l'Italie

Fiume, 24 décembre. — En réponse à la proclamation du blocus de la part du général Caviglia, la régence de Fiume a publié une affiche annonçant l'état de guerre à partir du 21, à minuit.

Les communications télégraphiques et téléphoniques ont été interrompues et le chemin de fer qui relie Mattuglie avec la ville a été coupé.

D'Annunzio a publié un manifeste dans lequel il dit que le moment d'agir est arrivé et encourage la population à la résistance.

Pour notre reconstitution forestière

UN ENVOI AMERICAIN

Paris, 24 décembre. — On mande de Washington : « 12 millions de sauvageons de sapins ont été expédiés aujourd'hui en France, en Grande-Bretagne et en Belgique, pour le reboisement de ces pays dont les forêts ont été en grande partie dévastées par la guerre. »

Dans la Magistrature

NOMINATIONS

Paris, 24 décembre. — Par décret rendu sur le rapport du Garde des Sceaux, sont nommés :

Procureur général à Bastia : M. Lemarc' Hadour, procureur à Lille. Procureur à Lille, sur sa demande, M. Fieffé, procureur à Amiens. Procureur à Amiens M. Desmoulins, avocat général à Douai. Avocat général, près la cour d'appel de Douai, M. Dumas, procureur à Chateauroux. Président à Arras, M. Masseran, président à Murat.

LE MAIRE DU HAVRE CONTRE LES MEUNIERS

Le Havre 24 décembre. — Le syndicat des laitiers ayant porté le prix du lait à 1 franc et le prix du lait pasteurisé à 1 franc 25, le maire proteste dans une lettre à la population contre cette hausse injustifiée, et déclare qu'il a saisi le procureur de la République.

Deux Crimes avaient été commis

La Brigade mobile de Lille vient d'en découvrir les auteurs

La brigade mobile de Lille vient de découvrir et d'arrêter les auteurs de deux crimes régionaux.

Les assassins d'une cabaretière d'Elesmes

Le 27 avril dernier, on trouvait, à Elesmes, près Maubeuge, le cadavre de Mme veuve Bourgeois, 59 ans, débitante de boissons, qui avait été assassinée dans sa cave.

Les premières recherches opérées par la gendarmerie, avaient motivé l'arrestation de la jeune Madeleine Laurent, 22 ans, qui, reconnue innocente par la suite, fut mise en liberté.

La brigade mobile, chargée de l'affaire, poursuivit l'enquête.

Ces jours derniers, on arrêtait à Elesmes, sous l'inculpation de vol qualifié, le nommé Buisseret René, âgé de 24 ans.

A la suite de cette arrestation, certains indices fournis à la brigade mobile mirent celle-ci sur une nouvelle piste et avant-hier, les inspecteurs, aidés de la gendarmerie locale, arrêtaient à Jeumont la maîtresse de Buisseret, une Belge, Delphine Briquet, âgée de 17 ans. Cette dernière passa des aveux complets et déclara que le crime avait été commis par son ami, qui se servit d'une hachette et traîna ensuite le cadavre dans la cave.

La jeune fille avoua également avoir aidé le criminel dans son horrible besogne. Elle a été incarcérée.

L'assassin d'un cabaretier de Lens

Le « Réveil » a relaté les circonstances dans lesquelles on trouva, dans une cave de Lens, le 22 novembre, le cadavre de M. Deconninck Auguste, cabaretier.

M. Marouzé, commissaire de la police mobile, chargé de l'enquête, mit d'abord en état d'arrestation un nommé Dhondt Alphonse, mais il fut reconnu par la suite que l'auteur principal du crime ne pouvait être qu'un belge nommé Verhaeghe Alfred, âgé de 19 ans. Ce dernier, son méfait accompli, se réfugia chez ses parents, à Saint-Denis-Westrem, en Belgique.

Sur mandat d'arrêt délivré par le parquet de Béthune, la police de Gand vient de mettre le criminel en état d'arrestation.

M. Marouzé a été délégué pour se rendre en Belgique, afin de continuer l'enquête en cours.

Le déclassement de Dunkerque et de Calais

Paris, 24 décembre. — On a distribué, aujourd'hui à la Chamrbe, un avis favorable présenté au nom de la commission de la marine militaire, sur le projet de loi autorisant le déclassement des enceintes fortifiées de Dunkerque et de Calais par l'amiral Guépratte.

Un satyre a fait plus de cent victimes

SA FEMME ETAIT COMPLICE

Un ingénieur, Franz E..., et sa femme ont été arrêtés à Berlin, sous l'inculpation de détournements de mineures. Ils attiraient chez eux, pour en abuser, des jeunes filles appartenant souvent à la meilleure société.

Quelques-unes de ces malheureuses, après avoir repris leurs sens, tentèrent de se suicider. Le nombre des victimes de Franz E... dépasserait la centaine.

Une chûte de 90 mètres dans le gouffre de Châtelineau

Un terrible accident s'est produit au puits n. 7 du charbonnage du Gouffre, à Châtelineau, en Belgique.

Un conducteur de travaux, nommé Denis Coenenne, descendait dans le puits par les échelle, en compagnie d'un ouvrier monteur, Orphée Scornau, pour faire une réparation à une conduite, dans le fond de la mine. Par suite d'un faux mouvement, Coenenne perdit l'équilibre et alla s'abîmer au fond du puits d'une hauteur de 90 mètres.

Son compagnon donna aussitôt l'alarme, et les travaux de sauvetage s'organisèrent sur-le-champ. Après une demi-heure d'efforts, on ramena à la surface le cadavre de la victime, complètement écrasé. Le malheureux, qui habitait Châtelet, laisse une veuve et un enfant.

Un voleur allait se marier

ON L'ARRETA MALGRE LES SUPPLICATIONS DE SA FIANCEE

Paris, 24 décembre. — La noce allait pénétrer dans la Mairie, où M. le Maire l'attendait, lorsque deux inspecteurs, MM. Pescadere et Millet, s'approchèrent et dirent deux mots à l'oreille du marié.

Celui-ci rougit, pâlit ; la mariée fut près de se trouver mal ; sa mère tomba de saisissement dans les bras du garçon d'honneur et les invités n'en revenaient pas de voir, malgré toutes supplications de la fiancée, le marié emmené par les deux agents.

C'est que la veille, vers huit heures du soir, *plusieurs individus — dont le marié, un nommé* Henri Briot, ouvrier mécanicien de la rue de la Mare — s'étaient introduits dans l'atelier de M. Girard, fabricant de pièces détachées, avenue de la République, et avaient emporté 5.000 fr. de marchandises.

Mais un des voleurs, Marcel Lorillon, avait eu la déveine d'être arrêté par les agents comme il revenait d'expédition, chargé de sa part de butin. Par lui, on avait eu le nom des complices, notamment celui du marié.

Des voleurs en.. avion

ILS PILLAIENT LE CAMP D'ISTRES

Marseille, 24 décembre. — De nombreux vols ayant été commis au camp d'aviation d'Istres, la brigade mobile de Marseille a procédé à l'arrestation de sept militaires et de deux civils.

Un adjudant pilote, qui transportait en avion les marchandises volées, notamment de l'essence, des effets et du matériel, et qui est en fuite, ne tardera pas à être arrêté.

La fraude en automobile

UN AN DE PRISON ET 251.850 D'AMENDE AU TURC ARRÊTÉ A SEBOURG

Le « Réveil » a relaté la belle prise de fraude faite lundi soir par les douaniers de Sebourg.

Le chauffeur Kassa-Pakis Constantin, 26 ans, sujet turc, chauffeur à Elonges, arrêté, a comparu vendredi matin devant le tribunal correctionnel de Valenciennes, qui lui a infligé un an de prison et 251.850 francs d'amende.

La terre chinoise a tremblé

PLUSIEURS VILLES SONT DETRUITES IL Y A DEUX MILLE MORTS

Londres, 24 décembre. — L' « Exchange Telegraph » reproduit un télégramme de Changhaï parvenu à New-York et qui annonce qu'un violent tremblement de terre s'est produit dans la province du Kan-Sou, en Chine. Plusieurs villes ont été détruites. Le nombre des morts atteindrait deux mille.

Les stations sismographiques d'Angleterre avaient enregistré, dans la nuit du 16 au 17 décembre, une violente secousse sismique.

Le nouveau Ministre de la Guerre a parlé devant la Chambre

Après ses déclarations et celles du Président du Conseil

les crédits provisoires ont été votés par 511 voix contre 64

Paris, 24 décembre. — La séance est ouverte à 15 heures 10, sous la présidence de M. LEFEBVRE DU PREY, devant un petit nombre de députés. MM. Leygues, François Marsal, sont au banc du gouvernement.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de douzièmes.

Après que le colonel FABRY ait fait un exposé de la situation de l'Allemagne et déclaré :

« J'ai confiance dans la parole de M. Lefevre qui, dans sa lettre de démission, a dit qu'il laissait à son successeur un outil bien en main. Quant à l'organisation de demain, nous la discuterons le moment venu. Le pays consentira tous les sacrifices nécessaires, mais il ne faut pas lui demander des sacrifices inutiles. Profitons de nos avantages diplomatiques, soyons prêts, mais soyons-le en donnant l'impression que c'est pour maintenir la paix ».

M. Raiberti à la tribune

M. RAIBERTI, ministre de la guerre, monte à la tribune.

« La différence entre mon prédécesseur et moi, c'est qu'ayant voté contre le traité de Versailles, il ne croit pas à son efficacité, tandis que moi, au contraire, je pense qu'appliqué d'une main prudente et ferme, le traité complété par les accords de Spa, suffira pour nous donner les satisfactions que le pays attend. »

« Le pays peut avoir toute confiance »

« Je dois rectifier certaines affirmations que M. Lefèvre a apportées hier, et qui seraient de nature à inquiéter à tort le pays ».

M. RAIBERTI donne lecture de la lettre qu'a adressée au Maréchal Foch, pour le prier de donner des instructions au Général Nollet, afin que tous les manquements au traité, constatés, soient l'objet de sanctions et que toutes les suspicions fassent l'objet de vérification.

M. RAIBERTI constate que chaque fois que la France a menacé l'Allemagne de l'occupation de la Rhur, cette menace fut efficace. « Le pays peut avoir toute confiance, toute sécurité ».

M. BARTHOU. — Cette déclaration est en contradiction avec les déclarations apportées devant la commission des affaires extérieures.

L'organisation de l'Armée

M. RAIBERTI rappelle quelle était l'ancienne conception. Chaque unité du temps de guerre devait être représentée dans l'armée du temps de paix. En même temps que l'armée du temps de guerre se mobilisait, elle se mobilisait sur ses réserves pour les encadrer, il s'ensuivait qu'il fallait un grand nombre d'unités actives pour recevoir ces réserves. Les unités actives devaient avoir pourtant des effectifs suffisants pour leur instruction. Ce système exigeait donc un grand nombre d'hommes sous les drapeaux, et une loi de recrutement basée sur le service de deux ans au moins, et même pour aller jusqu'au bout de sa pensée, M. Lefèvre aurait dû réclamer le service de trois ans.

Cette organisation imposait au pays le maximum de sacrifices.

« La France se gardera comme le demande M. Lefèvre, contre ce danger qui vient de l'est, non seulement elle maintiendra sa puissance militaire pour faire face à ce danger, mais elle l'augmentera. Je crois, contrairement à M. Lefèvre, que le moment est venu, où sans affaiblir l'instrument de la défense nationale, on peut alléger nos charges militaires. Animés tous deux du même patrotisme, nous avons des méthodes absolument différentes. M. Lefèvre base son système sur des conditions militaires qui, avant la guerre étaient déjà surranées.

Pendant quelques instants la Chambre est très émotionnée par l'attitude si nette que prend le nouveau ministre de la guerre, en face de son prédécesseur, assis au premier banc de l'hémicycle.

M. RAIBERTI. — « Dans l'organisation nouvelle, l'armée ne se sépare plus de la Nation. L'armée active est toujours le noyau de la mobilisation de la nation armée. Mais l'armée active constitue une armée entière qui couvre la nation en cas de mobilisation.

» Dans ces conditions, les unités du temps de guerre n'ont pas besoin de figurer dans les unités du temps de paix. On peut donc constituer les forces du temps de paix dans un petit nombre d'unités. Dans les deux systèmes, il y a toujours les mêmes forces mobilisées. C'est le total des forces mobilisables, mais dans la seconde organisation, on a une force toujours prête à agir, rapide comme l'éclair ». (Applaudissements).

M. RAIBERTI. — « C'est le second système que le Conseil supérieur de la Défense nationale a adopté ».

M. A. LEFEVRE. — « Il ne faudrait pas jouer tout le temps du Conseil supérieur ».

M. RAIBERTI. — « Mais, M. Lefèvre, il faut en jouer, au contraire ».

« La France est forte mais pacifique »

M. RAIBERTI expose que le nouveau système permettra une armée active comprenant un nombre de divisions complètement dotées d'un matériel moderne suffisant pour faire face à toutes les éventualités. L'armement des autres divisions de mobilisation peut être différé.

« Tel a été l'avis du Conseil supérieur. C'est faire injure aux grands hommes de guerre qui le composent de penser qu'ils ont pu abandonner une seule des garanties indispensables à la sécurité nationale. Forte de sa victoire, de son armée, la France peut envisager l'avenir avec confiance. La France est forte, mais pacifique ; elle veut la force pour n'avoir pas besoin de se servir de sa force.

» Les hommes de guerre qui ont conduit la France à la victoire ont proclamé que la nouvelle organisation n'a rien de contraire à la sécurité nationale. M. Lefèvre a donné sa démission pour n'avoir pas appliqué les décisions du Conseil supérieur de la Défense nationale. Je suis venu au pouvoir, au contraire, pour appliquer ces décisions. Les membres de ce Conseil supérieur, le maréchal Foch et le maréchal Pétain, dont je salue au passage les noms glorieux, me servent de caution. Cette caution me suffit. (Applaudissements répétés à gauche et au centre).

M. Georges LEYGUES serre chaleureusement les mains au Ministre de la guerre, lorsqu'il descend de la tribune.

« Œil pour œil, dent pour dent »

M. André TARDIEU, l'un des négociateurs des préliminaires du Traité de Versailles, monte à la tribune pour commenter le traité.

Mais le général de MAUDHUY, parlant de sa place, lance d'une voix forte de commandement cette observation : « Ce n'est pas une question de 100.000 de plus ou de moins qui tiendra l'Allemagne en respect. L'Allemagne a essayé en 1914, de terroriser les populations par les avions qui incendiaient les maisons à Paris. Aujourd'hui, nous ne sommes plus en 1914. Nous sommes en Allemagne et si l'Allemagne veut employer des moyens de guerre déloyaux, si elle s'avise de brûler dix maisons de Paris, nous en brûlerons 100 à Francfort et 100 à Mayence. Œil pour œil, dent pour dent. Voilà ce qu'il faut que l'Allemagne sache. Cela, c'est de l'humanité C'est le seul moyen d'empêcher la guerre déloyale et barbare (Vifs applaudissements sur presque tous les bancs).

« L'Allemagne a livré 95 % de ses canons »

M. TARDIEU, prenant alors la parole, lit les divers articles du Traité de Versailles qui permettaient de désarmer l'Allemagne Il regrette que les gouvernements alliés aient renoncé à certains avantages, mais cependant, il constate avec satisfaction que ce qui passait pour un bourrage de crâne s'est réalisé, et que l'Allemagne a livré 95 % de ses canons et est réduite à un chiffre qui n'est pas dangereux.

M. André LEFEBVRE, contestant M. Tardieu, fait appel au témoignage du ministre de la guerre.

M. RAIBERTI. — Les Allemands ont livré 38.895 canons, 4000 sont en cours de livraison.

M. TARDIEU adjure la Chambre de ne pas donner à l'Allemagne l'impression que nous doutons de nos moyens « adoptons un projet qui nous donne autant de combattants que de recrues. Renonçons aux garnisons électorales. Ne renonçons à aucun des contrôles que nous devons exercer sur les fabrications allemandes.

M. LEYGUES monte à la tribune.

M. Leygues à la tribune

« Le patriotisme le plus ardent doit se contenir et n'imposer au pays que les charges nécessaires »

M. LEYGUES. — M. André Lefevre, dans sa lettre de démission, a écrit que nous différions d'avis sur le danger que l'Allemagne peut nous faire courir. Je persiste à penser que c'est le dépot des lois militaires qui a amené sa démission. Il avait une conception qu'il avait exprimée dans un projet en mai 1920.

Le Conseil des Ministres émit un avis contraire.

« Dans une autre séance, le Conseil décida que la durée du service serait réduite à dix-huit mois, avec deux paliers de deux ans.

» Le Conseil de la Défense nationale vota à l'unanimité le même projet, et cependant M. André Lefèvre s'est séparé de nous. Pourquoi ? Est-ce parce qu'il ne voit pas comme nous les intentions de l'Allemagne ? Le projet fut cependant adopté par le Conseil supérieur de la guerre et de la défense nationale avec toutes les garanties que le pays a le droit d'exiger ».

M. LEYGUES. — « Personne ne conteste qu'il faille faire pession sur l'Allemagne pour l'exécution du traité. Je l'ai dit moi-même à la tribune, il y a quelques jours. Nous sommes tous de cet avis. L'Allemagne a des arrière-pensées. Elle n'exécute pas loyalement les clauses du traité.

» Personne ne le conteste. Mais ce qu'il s'agit de savoir, c'est si, malgré cette mauvaise volonté, l'Allemagne exécute le traité.

» D'après les rapports du général Nollet, l'armée allemande sera bientôt réduite à 150.000 hommes ».

M. DE BAUDRY-D'ASSON. — « Ce n'est pas vrai ! »

M. LEYGUES. — M. Lefèvre a fait craindre hier une aviation allemande formidable. Au lendemain de l'armistice, l'Allemagne avait 30.000 moteurs et 18.000 avions.

M. DE BAUDRY-D'ASSON. — Qu'en savez-vous ?

M. LEYGUES. — Le matériel livré ou détruit s'élève à 25.000 moteurs et 16000 avions.

M. DE BAUDRY-D'ASSON. — Et les fabrications ?

LE PRESIDENT DU CONSEIL montre qu'un million d'armes portatives ont été détruites depuis le mois de juillet dernier.

RINGUIER. — Et combien de grosses Bertha ?

M. LEYGUES. — L'Allemagne devra se prêter à toutes les investigations de la Société des Nations. La France doit proportionner sa force militaire à la tâche à laquelle elle prévoit devoir faire face.

« La France a été et reste une nation pacifique. Elle sait que son ennemie d'hier peut ne pas accepter le traité de paix et rechercher une revanche. Nous devons avoir les moyens d'imposer par la force, s'il le faut, l'exécution du traité, de maîtriser toutes les tentatives d'agression. C'est le but de nos lois militaires.

» *Nous ne sommes plus comme en 1914, menacés d'une attaque brusquée.* Nous sommes sur la rive gauche du Rhin, nous tenons les têtes de pont. Les Allemands ne doivent pas entretenir un seul soldat dans la zone de protection. Et cela, c'est pour toujours. Nous tenons les têtes de pont et nous devrons les abandonner dans 15 ans, si le traité est exécuté : oui. Non ! si le traité n'est pas exécuté.

M. TARDIEU. — Non seulement ce que vous dites est exact, mais comme le traité franco-américain n'a pu entrer en vigueur, ni par conséquent le traité anglo-français, en vertu du dernier paragraphe de l'article 421, il n'y a pas de limitation à l'occupation de la rive gauche du Rhin ».

M. LEYGUES. — « Je vous remercie. Vous voyez, Messieurs, quels moyens sont à notre disposition. Alors, que penser des appréhensions de M. André Lefèvre ? Elles sont basées sur des hypothèses. On peut en faire de plus nombreuses encore que les siennes, mais ce n'est pas sur des hypothèses, c'est sur des réalités, qu'un grand pays comme la France doit baser sa politique.

» Peut-on dire à ce pays, qui a tant souffert pour la victoire : « Tu as peiné, tu as souffert inutilement ». Un tel langage serait faux. Ou alors, il faut avoir le courage d'aller jusqu'au bout de sa pensée.

» Si l'on pense que les garanties du traité de paix sont insuffisantes, il faut venir ici demander des garanties supplémentaires. Si on juge les moyens de contrôle insuffisants, il faut en réclamer d'autres, mais si on entend faire exécuter le traité, il ne faut pas qu'on tienne à cette France victorieuse, qui n'entend pas maintenir dans le monde un perpétuel état de guerre, des propos inutilement alarmistes.

« S'il est facile de tenir des propos alarmants, c'est grave ; le patriotisme, le plus ardent doit se contenir et n'imposer au pays que les charges nécessaires ».

« La France connaît sa force et elle est résolue à en user si la nécessité s'en faisait sentir. Mais la France qui a supporté la terrible épreuve de la guerre, de manière à provoquer d'admiration du monde, a peut-être encore surmonté plus magnifiquement les épreuves plus difficiles de la victoire. Pas une minute elle ne s'est montée la tête et pas un instant, son esprit n'a chancelé. Etre vainqueur sur les champs de bataille par la force des armes, ce n'est pas tout, il faut lutter aussi par la force spirituelle. (Tonnerre d'applaudissements à gauche et au centre). La France ne se laissera arracher cette palme si belle ni pour une victoire, ni pour l'autre. (Applaudissements répétés sur tous les bancs à gauche et au centre).

La gauche et le centre réclament l'affichage

De nombreuses voix à gauche et au centre : « Affichage ! affichage ! »

M. LEYGUES. — Je suis très touché de cette demande. J'y vois une adhésion aux idées que j'ai exprimées. Cela me suffit. Je prie mes collègues de ne pas insister.

La réplique de M. Lefèvre

« Faites que notre victoire si chèrement payée ne se change pas en désastre »

M. André LEFEVRE réplique au ministre de la guerre et au président du Conseil. La Chambre écoute encore avec une grande attention sa réponse. Mais il est facile de voir que maintenant son siège est fait, et si le député des Bouches-du-Rhône est écouté avec sympathie et s'il est encore applaudi sur divers bancs, ce n'est plus le grand succès qu'il remporta hier.

Après avoir exprimé le regret que le gouvernement ait fait état des décisions du conseil supérieur qu'on ne peut discuter ici, il maintient que ce n'est pas la question de la réduction du service militaire qui a provoqué sa démission, parce qu'il avait obtenu tous les apaisements désirables.

M. LEFEVRE. — Ce qui nous divise, c'est que nous n'envisageons pas de la même manière la politique européenne. Nous n'avons pas les mêmes sentiments sur l'Allemagne, il y a eu dans votre ministère des discussions.

M. Georges LEYGUES. — Jamais.

M. André LEFEVRE. — C'est avant que vous soyez président du Conseil, ce n'est pas de ma faute si vous avez pris un ministère tout fait.

M. LEYGUES fait un geste d'expresse réserve sur le ton que prend le ministre démissionnaire.

M. LEFEBVRE. — Un certain jour, j'ai préconisé une certaine politique, bien que je n'étais pas ministre des affaires étrangères, dans l'est de l'Europe. J'ai préconisé le maintien de la barrière Roumanie-Pologne-Tchéco-Slovaquie.

M. LEFEVRE — J'ai été très peiné d'entendre le président du Conseil dire que l'armée allemande serait réduite à 150.000 hommes, alors qu'il a dans son dossier un document qui énumère les diverses formations qui, sous des noms divers, portent à plus de 2.500.000 les hommes armés. Vous avez fait preuve, Monsieur le Président du Conseil d'un admirable optimisme.

M. LEYGUES. — J'ai cité des chiffres.

M. LEFEVRE cite des statistiques sur les efforts faits par les usines allemandes et même autrichiennes, pour construire des avions commerciaux qui seraient facilement transformés en avions de guerre.

M. FLANDIN, sous-secrétaire d'Etat à l'Aéronautique, intervient pour dire que le contrôle a permis de constater que les constructions n'étaient pas inquiétantes.

M. André LEFEVRE. — Votre optimisme est magnifique J'aimerais mieux penser votre discours que le mien. Mais ne voyez-vous pas l'Allemagne hausser le ton ? N'a-t-elle pas récemment refusé de livrer des canons lourds et n'a-t-elle pas eu l'insolence d'en appeler à la Conférence des Ambassadeurs. Descendez dans votre conscience et faites que notre victoire si chèrement payée, ne se change pas en désastre (applaudissements à droite et sur quelques bancs).

La clôture de la discussion générale est votée.

La politique Franco-Turque

La discussion générale recommence avec un discours de M. Paul Laffont sur la politique que la France doit poursuivre dans le Levant pour reprendre avec les Turcs les relations traditionnelles qui sont utiles à la France et nécessaires à la Turquie.

M. Paul LAFFONT se déclare partisan d'une politique dans le Levant telle que nous puissions réduire nos sacrifices, tout en maintenant notre légitime influence.

M. Charles DUMONT. — La Commission des Finances a émis un avis absolument conforme aux idées de M. Paul Laffont.

Le vote

BERTHON. — Nous voterons contre les douzièmes.

M. André LEFEVRE. — Parce que vous voulez empêcher la machine nationale de marcher mais moi je voterai les douzièmes.

La Chambre adopte par 511 voix contre 64 l'article premier qui est ainsi rédigé :

« Il est ouvert au ministre, au titre de l'exercice 1921, en vue de faire face aux dépenses du budget ordinaire, des crédits provisoires s'élevant à la somme totale de 3.635.096.946 francs et applicables au mois de janvier et février 1921 :

« La Chambre adopte à mains levées l'article 2 : 779.127.472 francs en vue de faire face aux dépenses du budget extraordinaire.

Les articles 3 et 4 sont adoptés sans scrutin.

La suite du débat est renvoyée à lundi 15 heures.

Le Charbon à 11 fr. 50

A partir de Lundi, les Lillois profiteront d'une réduction de 3 fr. 50 par cinquante kilos. :::

Un arrêté ministériel, paru mercredi à l' « Officiel », fixe les nouvelles surtaxes frappant les charbons français.

Quel que soit leur usage, à l'exception des agglomérés, ils supporteront un coefficient de 30 pour cent du prix à la mine dans l'arrondissement minéralogique d'Arras et de 28 pour cent dans celui de Douai.

Les boulets sont exonérés.

Ces derniers mois, la taxe était de 100 pour cent pour les charbons industriels et de 80 pour cent pour foyers domestiques.

Aux termes de l'arrêté du 22, les nouvelles dispositions sont applicables à partir de sa publication au « Journal officiel ».

Contrairement à certaines informations, la baisse sur les charbons domestiques ne va pas tarder à se faire sentir, à Lille tout au moins.

Hier après-midi, une longue conférence a été tenue à la mairie entre le citoyen Creton, adjoint au maire; M. Knight, directeur du bureau municipal des charbons, et plusieurs conseillers.

Cette réunion fut marquée par une décision que nous sommes heureux de porter à la connaissance de la population lilloise.

A partir de lundi prochain, 27 décembre, le sac de 50 kilos, vendu actuellement 15 francs, coûtera 11 fr. 50, soit une réduction de sept francs par cent kilos.

La livraison se fera contre la remise des tickets numéros 5 et 6.

La municipalité lilloise a voulu réserver un joyeux Noël aux ménages ouvriers et aux miséreux, qui pourront se chauffer à meilleur compte en attendant une nouvelle et sensible diminution annoncée comme prochaine.

En effet, un membre de l'Union Charbonnière nous a fait entrevoir la vente du sac de 50 kilos au prix de 7 fr. 50, d'ici six semaines ou deux mois.

Cette attrayante perspective n'a aucun caractère officiel et il convient de mettre une sourdine à une joie trop hâtive.

Il est certain toutefois que la vague de baisse déferle enfin sur le précieux combustable et tout permet d'espérer sa salutaire expansion.

Des renseignements de diverses sources viennent à l'appui de cette assertion.

« On a annoncé, dit une dépêche de Paris, que la baisse du prix du charbon, dont M. Le Trocquer, par un arrêté tout récent, a déterminé le mouvement, ne fera sentir ses effets qu'en avril prochain, au plus tôt, à cause des stocks énormes constitués par le B. N. C. Cette information ne répond pas à la réalité. Il est à prévoir que des mesures transitoires seront prises avant l'écoulement total de ces stocks, aux prix actuels. Des prix intermédiaires seront probablement appliqués d'ici quelques semaines ».

On mande d'autre part :

« Suivant les dernières dispositions prises par le ministre des Travaux publics, la houille d'importation, destinée aux foyers domestiques, est tarifiée 150 francs la tonne, prise, soit sur le carreau des mines, soit sur wagon, dans les ports d'arrivage.

Le consommateur aura à payer, en surplus, les frais de transport, de manutention et de vente. La diminution sera très importante par rapport aux prix actuels ».

Sur la foi de ces télégrammes de bon augure, confirmant les déclarations qui nous furent faites, il n'est donc pas téméraire d'envisager l'avenir avec confiance. La prompte et excellente initiative de la municipalité de Lille fortifie cet espoir.

A notre connaissance, aucune décision n'a encore été prise par la Chambre de commerce de Lille, au sujet des charbons industriels.

Ce n'est sans doute qu'une question de jours et l'application de l'arrêté ministériel ne saurait tarder, nous voulons le croire, à réfréner les progrès alarmants de la crise du chômage.

La réduction du prix des charbons aura une bienfaisante répercussion dans les familles, par l'allègement de leur budget et sur tout le marché du travail, en ravivant la vie économique de notre région.

E. POLVENT.

Le Roi des Bécaniers s'est fait pincer à Lille

Un de ses complices a été également arrêté

On sait combien furent nombreux dans notre ville les vols de vélos. Pas un jour ne se passait sans que l'on nous signalât au moins la disparition d'une ou de deux bécanes.

Du train dont allaient les choses, on aurait pu croire que les bécaniers étaient assurés de l'impunité. Il n'en était heureusement rien, ainsi que l'on va le voir, car la police, sans se décourager, continuait, dans l'ombre, son enquête sur les auteurs de ces larcins.

Ces investigations ont, hier, abouti, heureusement. Deux arrestations furent, en effet, opérées par la sûreté : celles des nommés Vasseur Robert, 29 ans, zingueur, domicilié 21, rue de la Vignette, et de son copain, Arthur Desrousseaux, 28 ans, cordonnier en temps ordinaire, débardeur à ses moments perdus, logeant en garni rue de Tournai, c'est-à-dire, somme toute, sans domicile fixe.

Vasseur a reconnu avoir perpétré une douzaine de vols de bécanes à Lille. Ses dernières opérations s'effectuèrent rue Henri-Kolb et à l'hôtel des Postes. On croit que Vasseur se montre excessivement modeste en ce qui concerne ses exploits, et l'on compte bien établir que ceux-ci furent plus nombreux qu'il veut bien le dire.

Quant à Desrousseaux, il ne prétend connaître Vasseur que depuis quelques jours. A l'entendre, il n'aurait participé qu'à un seul vol de vélo, celui de la rue Henri-Kolb. Il avoue encore que ce vélo fut revendu par ses soins pour la somme de 50 francs et qu'il partagea, de moitié, cet argent avec Vasseur.

D'après l'enquête menée à ce sujet par M. Perny, la plus grande partie des vélos dérobés, fut revendue en Belgique. Où exactement, on ne le sait encore, mais il est probable qu'on ne tardera pas à l'apprendre.

En terminant il convient de féliciter en général le service de la sûreté pour le travail productif qu'il a fourni ces derniers temps, et en particulier son actif chef. On ne peut vraiment, avec des latitudes aussi restreintes que celles laissées aux polices municipales, aboutir à meilleur résultat.

Une jeune fille vola

Elle fut dénoncée par l'instigateur du vol

La police d'Orléans vient d'arrêter une employée de la Trésorerie Générale, Mlle Alice Camus, âgée de 31 ans. Elle est d'honorable famille, mais avait fait connaissance, étant infirmière bénévole, d'un blessé, Marius Loupiac, dont elle devint l'amie. Celui-ci partit en Orient, elle lui envoyait de nombreux colis. En réalité, Loupiac était un chevalier d'industrie, originaire de Toulouse et avait abandonné sa femme. Aussi, à la démobilisation, il vint à Orléans et demanda à son amie, 20.000 francs, lui disant que si elle ne les prenait pas à son bureau de la Trésorerie Générale, où elle était entrée depuis la fin des hostilités, il cambrioolerait sa famille.

Mlle Camus vola alors deux bons de la Défense Nationale de 10.000 francs chacun, que Loupiac, qui avait regagné Toulouse, fit convertir en billets bleus par un de ses amis nommé Faure.

Ils firent une fête échevelée, tandis qu'à Orléans, après des transes, Mlle Camus voyait se classer le vol mystérieux et restait insoupçonnée.

La police arrêta Faure, d'abord, tenue en éveil par ses folles dépenses, puis, après, Loupiac. Ce dernier vendit la jeune fille, cyniquement. Elle fut arrêtée par M. Jourdan, commissaire central, et a été écrouée.

L'évaluation des Dommages de guerre

UNE PRIME DE RENDEMENT AUX PRESIDENTS DES COMMISSIONS CANTONALES

L'« Officiel » publie un décret du ministère des régions libérées relatif à l'allocation d'une indemnité supplémentaire de rendement, dont le montant ne devra en aucun cas, dépasser 400 francs, aux présidents des commissions cantonales des dommages de guerre.

La Famine en Algérie ?

L'ordre du jour de la séance du matin appelait la suite de la discussion des interpellations sur les mesures que compte prendre le gouvernement pour combattre la famine en Algérie.

M. Eugène LEFEBVRE commença par lire un télégramme reçu d'Alger et qui confirme les déclarations qu'il a faites sur la situation alimentaire des indigènes. Il demande une organisation nouvelle de l'administration de l'Algérie.

M. ABEL affirma que la situation actuelle de l'Algérie a été très exagérée. Le principal facteur de la mauvaise situation économique est la sécheresse exceptionnelle qui a sévi pendant deux années et a considérablement éprouvé les troupeaux et les récoltes.

Cependant, la carence alimentaire du pays est relativement minime, puisque, dans le département le plus éprouvé par la famine, celui d'Oran, il n'y a que 5 % des indigènes qui soient assisté. Beaucoup de décès, signalés comme dus à la famine, l'ont été, en réalité, à la variole.

La suite des débats a été renvoyée mardi.

M. Robert DAVID fit inscrire à l'ordre du jour de la Chambre, la